

REGLEMENT CRAPAHUTE 2025

ORGANISATION

Le trail de la Crapahute est organisé par l'Athlé Nordik Trail en Proinois

INSCRIPTIONS & TARIFS

Elles se feront uniquement par Internet.

LICENCIES FFA- 10€ sur la MARCHE NORDIK- 18€ sur le TRAIL DE LA CRAPAHUTE- 40€ sur le MARAT'TRAIL DE LA CRAPAHUTE

NON- LICENCIES- 12€ sur la MARCHE NORDIK- 20€ sur le TRAIL DE LA CRAPAHUTE- 42€ sur le MARAT'TRAIL DE LA CRAPAHUTE

Inscriptions en ligne via notre partenaire jusqu'au 11 avril 2025 23h59.

L'inscription est soumise à la présentation d'une licence en cours de validité ou d'un certificat médical mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le 18km est inscrit au challenge de Seine et Marne.

RETRACTATION ET FORFAIT

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer sur présentation de la licence et/ou une pièce d'identité le dimanche 13 avril de 7h à 9h au village départ.

PARCOURS

Le parcours de la MARCHE NORDIK est conforme au règlement des courses hors stade. L'épreuve est ouverte à partir de la catégorie CADETS licenciés et non licenciés nés en 2009 et avant.

Le parcours du TRAIL DE LA CRAPAHUTE est conforme au règlement des courses hors stade. L'épreuve des 18 km est ouverte aux coureurs à partir de la catégorie JUNIORS licenciés et non licenciés nés en 2007 et avant.

Le parcours du MARAT'TRAIL DE LA CRAPAHUTE est conforme au règlement des courses hors stade. L'épreuve est ouverte aux coureurs à partir de la catégorie ESPOIRS licenciés et non licenciés nés en 2005 et avant.

HORAIRES ET DATE

Les épreuves auront lieu le Dimanche 13 Avril 2025. Le départ et l'arrivée se feront au Gymnase de Gouaix.

8h30 Départ du MARAT'TRAIL DE LA CRAPAHUTE

9h00 Départ de la MARCHE NORDIK

9h30 Départ du 18km TRAIL DE LA CRAPAHUTE

Remise des récompenses à partir de 13h

ABANDONS ET BARRIERES HORAIRES

2 barrières horaires

km 22.8 Septveilles le haut 12h00 (3h30 de course maxi)

km 34.3 "Les sablons" 14h (5h30 de course maxi)

Au-delà de ces temps impartis, les coureurs seront mis hors course par l'organisation.

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur une zone de ravitaillement.

Il doit alors prévenir le responsable de la zone qui récupère le dossard et la puce ou code barre du coureur abandonnant.

Un coureur ayant abandonné prévendra systématiquement et obligatoirement le PC course (par téléphone ou par SMS au n° spécial indiqué sur le dossard)

RAVITAILLEMENT ET LOGISTIQUE

1 point de ravitaillement sur le 18 km TRAIL DE LA CRAPHUTE (8km).

3 points de ravitaillement sur le MARAT'TRAIL DE LA CRAPAHUTE (km8/22.8/34.3) et ravitaillement d'arrivée.

Des poubelles seront mises en place sur les ravitaillements.

Tout concurrent surpris en train de jeter ses déchets hors zone sera disqualifié. Chaque concurrent disposera de son gobelet personnel.

SERVICE MEDICAL

Il est assuré par la Croix Rouge.

SECURITE

Elle est assurée par les bénévoles et les commissaires de course à tous les carrefours.

RESPONSABILITE

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant les épreuves. Le dossard devra être entièrement lisible, porté et placé sur le torse ou sur la cuisse lors de la course.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

Accident ou vols :L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Les athlètes pourront placer leurs effets personnels dans les consignes prévues à cet effet.

RECOMPENSES

1 récompense aux 3 premiers du classement scratch, 1 coupe au 1er de chaque catégorie (non cumulable avec le scratch). Seuls les concurrents présents à la cérémonie des récompenses pourront prétendre à leurs lots. Chaque arrivant recevra un lot. Celui-ci pourra être différencié.

CLASSEMENTS

L'affichage des résultats se fera à l'issue de chaque course. Les classements seront disponibles sur le site de la Crapahute dans les 24h.

CERTIFICAT MEDICAL

La participation à ces épreuves est subordonnée à la présentation : soit d'une licence Athlé compétition, Athlé santé loisir option running ou d'un Pass running délivré(e) par la FFA et en cours de validité.

Pour les non licenciés, la participation est subordonnée à la présentation d'un PPS. Disponible sur le site <https://pps.athle.fr/>

En l'absence d'un PPS valide ou d'une licence (voir paragraphe ci-dessous), vous ne pourrez pas participer.

Information relative au Certificat médical : Conformément à l'article L.231-3 du Code du Sport, chaque participant doit impérativement fournir à l'organisation un PPS de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation.

. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la santé du coureur non licencié.

Les participants licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme pourront présenter à l'organisateur leur licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, leur licence Athlé Running ou le Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom et adresse et si possible votre n° de dossard.

DROIT A L'IMAGE/PUBLICATION

J'autorise les organisateurs du Trail de la Crapahute ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles ainsi que les documents textes (classements, journaux, ...) sur lesquelles je pourrais apparaître, qui seront prises à l'occasion de ma participation à l'une des épreuves sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.